



Pour une juste reconnaissance au travail

CFE-CGC ATOS INTERNATIONAL FLASH INFOS SPECIAL – 5 Septembre 2017

Une première chez Atos International **NEGOCIATION DU CONTRAT DE GENERATION 2017** *Vos représentants CFE-CGC vous informent*

La CFE-CGC, syndicat majoritaire d'Atos International, vient de négocier et signer l'Accord d'entreprise « Contrat de Génération 2017 » qui précise la mise en œuvre des engagements de l'entreprise sur l'emploi des jeunes et ouvre de nouvelles opportunités pour les seniors.

La CFE-CGC a signé cet accord en soulignant que c'est une première étape positive, mais qu'il a vocation à être amélioré quant au contenu des mesures et au périmètre. En effet les conditions du dispositif devront être élargies afin que tous les seniors intéressés puissent en bénéficier.

FOCUS SUR LE VOLET SENIOR DE L'ACCORD

Dispositif Temps partiel de fin de carrière

Le Groupe Atos en France propose aux salariés la mise en œuvre d'un dispositif temps partiel de fin de carrière / retraite progressive.

Dispositif Préretraite Entreprise

Elle permettra aux salariés remplissant les conditions d'éligibilité de cesser leur activité pendant une période au maximum de 3 ans avant l'âge de la retraite à taux plein sans surcote. La préretraite d'entreprise s'inscrira dans le cadre d'une suspension du contrat de travail s'accompagnant d'une dispense totale d'activité.

Pour toutes vos questions : contactez la **CFE-CGC**

atos.cfe.cgc@gmail.com - R. Tournais 06 16 40 13 50 - A. de Beaumont 06 23 76 19 41

